

Accueil Jeunes 2023-2024



Photo

Autorisations parentales

Je soussigné(e),
responsable de

Informations générales

Nom :
Prénom : F G
Date de naissance : / /
Lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone du jeune :
Email du jeune :
Nom et prénom du représentant légal :
Nom et prénom du parent :
Adresse si différente :
Numéro de Téléphone :
Email :
Je ne souhaite pas recevoir des informations par email
Profession :

Nom et prénom du parent :
Adresse si différente :
Numéro de Téléphone :
Email :
Je ne souhaite pas recevoir des informations par email
Profession :
N° d'allocation : CAF : ou MSA :
Le jeune dépend-il de l'Aide Sociale à l'Enfance (foyer ou DASS) ?
Oui Non

1. Autorise / n'autorise pas * la diffusion des photos ou vidéos faites de mon enfant sur :
 - notre site internet : oui non *
 - Facebook : oui non *
 - Instagram : oui non *
 - TikTok : oui non *
2. Autorise / n'autorise * pas les animateurs de l'accueil jeunes à transporter avec leurs véhicules personnels (assuré pour le transport de mineurs) mon enfant sur les lieux des activités.
3. Autorise / n'autorise pas * mon enfant à quitter seul(e) l'accueil jeunes pour rentrer au domicile.

*Rayer la mention inutile

Date : Mention « Lu et approuvé » et signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'inscription : / /
Date d'adhésion : / /
Quotient familial : 1 (<400) 2 (de 401 à 796)
 3 (de 797 à 1196) 4 (> 1197)
Tarif : 1 2 3 4
CEJ : Hors CEJ :

Règles de vie

Les règles de vie sont tous simplement basées sur le respect. La politesse n'est pas une contrainte mais un signe de reconnaissance.

Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges créatifs. Ainsi, il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning.

1. Respect des personnes

Les violences physiques et morales (bagarres, moqueries, humiliation, bizutage) ne seront pas tolérées. Elles seront donc sanctionnées. La politesse ne coûte rien. On s'écoute et on se doit de respecter toutes personnes intervenant à l'accueil jeunes et dans l'enceinte de la Gare (enfants, parents, adhérents aux activités de l'association AVEC) le voisinage et les personnes que vous serez amenés à rencontrer lors des sorties et séjours.

2. Respect des locaux

Il est nécessaire de savoir que les locaux sont nettoyés après chacun de nos passages, donc nous repartons en laissant derrière nous un endroit ordonné. Toutes les dispositions sont prises pour que vous soyez à l'aise. Les jeunes participent au rangement des espaces dédiés et du matériel.

3. Respect du matériel

Le matériel est disponible pour tous, donc vous ne le prenez pas pour votre intérêt personnel. Le vol est interdit. Vous utilisez le mobilier et le matériel de la structure (ou en sortie et séjours) dans sa fonction précise. L'achat du matériel est limité et organisé. En cas de détérioration, cet acte pénalisera les futures activités du groupe et engagera votre responsabilité.

4. Respect du planning d'activité

Nous préparons un planning ensemble, du matériel est acheté en conséquence et des intervenants extérieurs peuvent être sollicités. Il est donc logique de se tenir à nos choix pour vous donner entière satisfaction. Seules les activités extérieures ou les sorties peuvent être modifiées selon le temps et en fonction du nombre de participants. L'équipe d'animation s'engage à proposer une activité de remplacement en tout cas. De plus, nous pouvons ajouter dans nos programmes les activités que vous souhaitez dans le cadre des démarches de projets gérés par les jeunes.

5. Quelques règles complémentaires :

- Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'enceinte des locaux de l'accueil jeunes.
- Le centre se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.
- Toutes ces règles devront être respectées sous peine de sanctions. L'équipe se rassemblera et prendra des mesures nécessaires selon l'importance du manquement (ceci pouvant conduire à une exclusion partielle ou définitive)
- En cas de dégradation, nous ferons appel aux assurances des parents.

Ce document devient le contrat moral qui nous lie. En le signant, tu t'engages à te conformer personnellement à celui-ci dans tes actes.

Signature du jeune :

En le signant, les parents s'engagent à autoriser le jeune à pratiquer toutes les activités organisées par l'association AVEC dans le cadre des activités de l'accueil jeunes et dans le respect des règles énoncées auparavant.

Signatures des parents :

Informations diverses

Tous les jeunes de 11 à 17 ans seront accueillis (en regard du respect des effectifs DDCS). Cette structure est basée sur un fonctionnement d'accueil libre. Les jeunes vont et viennent suivant leurs envies et besoins.

En adhérant à l'accueil jeunes, les adolescents ainsi que leurs familles s'engagent à respecter les règles de vie que vous devez signer sur le dossier d'inscription.

Horaires d'ouverture

En période scolaire

A la Gare

les mercredis de 14h à 18h :

- Accueil libre
- Accompagnement de projet (de soirée, européen, FIJ...)
- co-working

les vendredis ou samedis : Activités et sorties (sur inscription en fonction du programme)

Pendant les vacances scolaires

Horaires en fonction du programme d'activité

Documents à fournir

- dossier présent rempli (informations générales, règles de vie et fiche sanitaire complète)
- 1 photo d'identité
- certificat médical (activité multi-sports)
- justificatif de domicile
- attestation quotient familial ou relevé d'imposition (EN COURS DE VALIDITE)
- le règlement des frais d'inscription
- attestation de sécurité sociale

(tous les documents sont soumis à la confidentialité des administrateurs de l'accueil jeunes)

Tarifs

Quotient familial €	Tranche	Inscription annuelle de juin 2023 à juin 2024 CEJ*	Inscription annuelle de juin 2023 à juin 2024 HORS CEJ*
< 400	1	10,00 €	25,00 €
401 à 796	2	13,00 €	28,00 €
797 à 1196	3	17,00 €	31,00 €
> 1197	4	20,00 €	35,00 €
+ Adhésion à l'association A.V.E.C obligatoire 6€ (valable de date à date)			

Symbole € : participation financière complémentaire sur certaines activités suivant le Quotient Familial (sauf hors CEJ la tranche 4 s'appliquera pour les activités à participation complémentaire).

Nota bene : *CEJ = Contrat Enfance Jeunesse comprenant les villages suivants : Maubec, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Oppède, les Beaumettes

Contact

Mathieu BORIE, Directeur de l'accueil jeunes de l'association AVEC

Association AVEC / La Gare . 105 quai des Entreprises - Coustellet 84660 Maubec

Téléphone : 06 11 37 99 84 / 04 86 50 80 10

Mail : accueiljeunes@aveclagare.org // Site : www.aveclagare.org

Facebook / Instagram : Anim LaGare

Agréments :

DDCS Vaucluse N°84-071-810-05 / 084ORG0228

Association de jeunesse et éducation populaire N°84-2019-53 JEP



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____
PRÉNOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____
GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Table with 4 columns: VACCINS OBLIGATOIRES, DATE DES DERNIERS RAPPELS, VACCINS RECOMMANDÉS, DATES. Rows include Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite, Ou DT Polio, Ou Tétracoq, BCG.

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION. ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Form with checkboxes for RUBÉOLE, VARICELLE, ANGINE, RUMATISME ARTICULAIRE AIGU, SCARLATINE, COQUELUCHE, OTITE, ROUGEOLE, OREILLONS.

ALLERGIES : ASTHME, ALIMENTAIRES, MÉDICAMENTEUSES, AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PARCOURANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? oui non
S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? oui non

5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJOUR :

NOM : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE (pendant le séjour) : _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

N° SÉCURITÉ SOCIALE : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

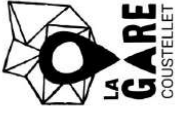
L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL : DE LA CMU D'UNE PRISE EN CHARGE S.S À 100%

Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : _____ Signature : _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR À L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES



**Certificat médical de non contre-indication
à la pratique sportive dans le cadre
d'un accueil collectif de mineur**

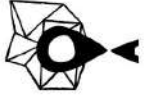
Je soussigné-e docteur en
médecine, demeurant
certifie avoir examiné né-e le

Et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre
indiquant la pratique des sports suivants dans le cadre d'un accueil
collectif de mineurs (rayer seulement les sports contre indiqués)
Ski nautique et disciplines associées / Voile / Canoë, kayak et
disciplines associées / Canyonisme (descente de canyon) /
Snorkeling / Plongée
Activités de loisirs motorisées / VTT (vélo tout terrain) / Équitation
Alpinisme / Spéléologie / Parcours acrobatique en hauteur / Escalade
Tir à l'arc / Tir avec armes à air comprimé
Randonnée / Raquettes à neige / Ski / Sport de combat

Fait à Le

Cachet et signature du médecin

Adhésion à l'association



LA GARE
Association A.V.E.C.

Date : Numéro adh. :

Mode de règlement : ESP. CHQ.

Adh. faite par :

Objet de l'adh. :

Feuille de caisse :

Nom

Prénom

Code Postal

Ville

Année de naissance

Téléphone

Pour recevoir le programme par courrier :

Adresse

Pour recevoir la newsletter (hebdo) :

Musiques Actuelles

Jeunes et Familles

E-mail

Ces informations sont destinées à la Gare de Coustellet. Elles serviront à mieux vous connaître et à mieux cibler nos opérations de communication. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant (loi "Information et Liberté" du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à info@aveclagare.org